

Département des Hauts-de-Seine

30 AVR. 2026

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DE LA LÉGALITÉ

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 4

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 9

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2025 du budget principal de la Ville

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MERGY, Premier Maire adjoint.

Étaient présents : Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme Hajar BOUSADA

pouvoir à

Mme Ninon PONCET

M. Pierre-Henri CONSTANT

pouvoir à

M. Laurent VASTEL

Mme Malika ASSANTE

pouvoir à

Mme Cécile COLLET

M. Dominique FRUCHTER

pouvoir à

M. Michel FAYE

Absents : Pauline LE FUR, Laurent VASTEL.

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-29,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le comptable des finances publiques,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2025 et sa maquette jointe à la présentation,

Le Rapporteur entendu,

Après que le Maire en exercice en 2025, M. Laurent VASTEL, et la Maire, Mme Pauline LE FUR, se soient retirés et aient quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le compte administratif 2025 du budget principal et acte les résultats suivants :

- Résultat de clôture 2025 section de fonctionnement : 3 931 702,32 €
- Résultat de clôture 2025 section d'investissement : 733 433,88 €
- Résultat de clôture global 2025 : 4 665 136,20 €

Article 2 : de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 établi par le Comptable public

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

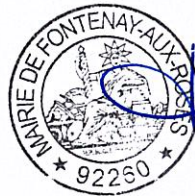
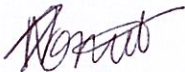
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Premier Maire adjoint et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
1^{er} Maire adjoint

Gilles MERGY

La secrétaire de séance
Ninon PONCET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le :
Publication/Affichage le :
Pour la Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales